



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pouvoir d'achat

Question écrite n° 111791

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le pouvoir d'achat des ménages. Les dernières statistiques de l'INSEE notent une évolution modeste de l'indice des prix à la consommation de 1,1 % d'octobre 2005 à octobre 2006 alors même que la perception des Français est tout autre. Des enquêtes mensuelles de conjoncture auprès des ménages font apparaître une impression générale de baisse du niveau de vie depuis le passage à l'euro, et une fois payées les charges incompressibles (logement, chauffage, téléphonie, assurances...) qui ne sont pas prises en compte dans les enquêtes de l'INSEE. Aussi, il souhaiterait connaître sa position en la matière.

Texte de la réponse

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,1 % en novembre 2006. La variation en glissement annuel, entre novembre 2005 et novembre 2006, s'établit à 1,4 %. Les statistiques de l'Institut national de la statistique et des études économiques reflètent bien une hausse des prix, mais l'écart entre le ressenti des consommateurs et les indicateurs macroéconomiques ne fait que s'accroître. Conséquence de la hausse du coût du travail, liée au passage aux 35 heures, les prix des produits et des services augmentent. À cela s'ajoute la hausse des prix des loyers et de l'énergie mais aussi l'apparition de nouveaux modes de consommation comme la téléphonie et Internet, dont la régulation est prévue dans le projet de loi sur la consommation. Il est donc nécessaire de mieux mesurer le coût de la vie et de disposer pour cela d'autres indicateurs mieux adaptés aux nouveaux modes de consommation. Trois chantiers seront ouverts sur ce sujet. Le premier permettra de disposer d'indices de prix catégoriels et non plus moyens (exemple : les plus de soixante-quinze ans, les couples avec enfants), afin de donner une image nuancée de la réalité du pouvoir d'achat des consommateurs. Le second chantier devra permettre, conformément à la demande formulée par l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV), de prendre en compte les prix de l'ensemble des dépenses de logement des ménages y compris le coût d'acquisition des logements (remboursements d'emprunts), ce qui reflétera mieux la hausse des prix de l'immobilier. Les premières pistes sont attendues dès la fin janvier 2007. Enfin, un « bouquet de services type » (chauffage, téléphonie fixe et mobile, assurances, services bancaires...) sera prochainement mis en place.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111791

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12329

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 843